

Lausanne, le 18 janvier 2021

## Appel unitaire contre l'obligation de l'utilisation de l'agenda électronique **À leur agenda électronique, répondons par notre professionnalisme !**

Le 1er décembre 2020, la DGEP faisait parvenir aux enseignant·e·s du postobligatoire gymnasial et professionnel ses directives sur l'emploi des agendas électroniques, rendant obligatoire et systématique leur utilisation en tout temps et pas seulement en cas de nouveau confinement. Prétendant éviter le décrochage des élèves en quarantaine, l'usage de l'agenda nous est imposé dès qu'un·e élève est absent·e, quels que soient les motifs et la durée de cette absence.

Ces directives ont suscité de vives critiques de la part de très nombreuses et nombreux collègues. Ces critiques ont été relayées avec insistance par les organisations syndicales dans un courrier commun ainsi que lors de séances avec Mme Amarelle, Cheffe du DFJC. Par ailleurs, SUD a appelé au boycott de cet outil et saisi l'Organe de conciliation, qui a délivré un acte de non-conciliation rendant licite des mesures de lutte, alors que le SSP a récolté plus de 750 signatures - en moins d'un mois - pour exiger la levée de cette obligation. Dans certains établissements, des pétitions locales ont circulé, témoignant du fort mécontentement.

Jusqu'à présent, le DFJC est resté sourd à nos arguments, nombreux, qui nous font demander le retrait de cette directive, comme la restriction de notre liberté pédagogique quant aux outils choisis ou l'inefficacité pédagogique de cet instrument, ainsi que l'écran de fumée qu'il représente, notamment auprès des parents et des élèves, alors qu'il ne permet pas de parer le réel danger de « décrochage ». Le département rate la cible au lieu de proposer de véritables mesures pour faire baisser la pression sur les élèves et leurs parents. Plus que jamais, dans cette pandémie, notre temps devrait pouvoir être consacré pleinement à l'enseignement et à un suivi soutenu des élèves, mais le DFJC nous contraint à le perdre à remplir un agenda quasi inutile, chronophage et bureaucratique au lieu de faire confiance à notre professionnalisme pour accompagner véritablement les élèves empêché·e·s d'assister aux cours.

Les trois organisations syndicales SPV, SSP et SUD lancent donc un appel unitaire à toutes et tous les enseignant·e·s pour les encourager, dans une démarche collective, à :

- **ne pas se soumettre à l'obligation de l'utilisation de l'agenda électronique;**
- **assurer, avec professionnalisme, le suivi des élèves en quarantaine dans un délai raisonnable - et non à flux tendu - en recourant aux moyens qu'elles-ils auront choisis (du courriel à des dispositifs encourageant la solidarité et l'autonomie des élèves, les moyens pour transmettre la matière enseignée ne se limitent pas à l'agenda électronique).**

Retrouvez nos prises de position et des informations sur nos sites internet